

**Avis de convocation / avis de réunion**

---

**SA FINAXO ENVIRONNEMENT**  
**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 362.224,60 €**  
**SIEGE SOCIAL : 12 allée des Missions**  
**51170 FISMES**  
**R.C.S. REIMS B 398 296 483**

**AVIS DE REUNION VALANT CONVOCATION**

Mesdames et Messieurs les actionnaires et les titulaires de certificats de droits de vote sont informés de la tenue d'une Assemblée Générale Mixte de la Société le **28 mai 2018 à 9h00**, au **Best Western-Hôtel des Francs, 62 boulevard Jeanne d'Arc à Soissons (02200)**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre extraordinaire :

- Entériner les décisions du Conseil d'Administration et approuver les accords de rapprochement avec 3A DYNAMIC INVESTMENTS (HK) LIMITED et EAGLE EDELWEISS FRANCE SAS, et en conséquence
- Approuver la souscription par 3A DYNAMIC INVESTMENTS (HK) LIMITED de 1 079 835 actions nouvelles de la Société au prix de 4,50 Euros par action
- Constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital
- Modifier les statuts
- Approuver l'acquisition de 70% de toutes les actions constituant le capital social de la société EAGLE EDELWEISS FRANCE et, le cas échéant, pouvoir au Président
- Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social, par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires
- Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes
- Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes
- Possibilité accordée au Conseil d'administration d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires
- Délégation de compétence au Conseil d'administration pour décider une augmentation de capital en faveur des salariés adhérents à un plan conformément au Code du travail et à l'article L.225-129-6 alinéa 1er du Code de commerce
- Augmentation de capital par incorporation successive ou simultanée de réserves, bénéfices, primes d'émission, d'apport ou de fusion
- Attribution gratuite d'actions aux dirigeants de la Société et de ses filiales et participations ainsi qu'à certaines catégories de salariés de la Société, détermination des conditions et modalités de cette attribution ainsi que de la durée minimale des périodes d'acquisition et de conservation des actions ainsi attribuées
- Délégation de pouvoir au Conseil d'administration afin de désigner les bénéficiaires des actions gratuites et les critères et conditions de leur attribution ainsi que le nombre d'actions à attribuer à chacun d'eux et constater, à l'issue de la période d'acquisition, l'attribution définitive des actions dans les conditions déterminées par l'assemblée et l'augmentation de capital correspondante ainsi que la modification corrélative des statuts de la Société
- Pouvoirs en vue des formalités

A titre ordinaire :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration
- Lecture du rapport complémentaire au Conseil d'administration sur l'usage des délégations
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation de ces conventions
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus aux administrateurs
- Approbation des charges non déductibles
- Affectation du résultat de l'exercice
- Renouvellement de mandats d'administrateurs
- Nomination d'administrateur(s)

Seuls seront admis à assister à l'assemblée, à voter par correspondance ou à s'y faire représenter, les actionnaires qui auront justifié de cette qualité par l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la société par son mandataire, CACEIS, 1-3 place Valhubert, Paris (75013), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier, teneur de leur compte-titres.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou à leur conjoint ou partenaire pacsé, soit adresser à la Société une procuration sans indication de mandataire, soit utiliser et faire parvenir à la Société un formulaire de vote par correspondance.

Un document unique de vote par correspondance ou par procuration est mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société ainsi qu'à l'adresse électronique suivante : [www.finaxo.fr](http://www.finaxo.fr). Ce document unique de vote sera remis ou adressé à tout actionnaire qui en fera la demande par lettre simple ou par courrier électronique à la

Société (ivilleneuve@finaxo.fr), au plus tard six (6) jours avant la date de l'assemblée, en accompagnant sa demande d'une attestation d'inscription en compte.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires, complétés et signés, parvenus au siège social trois (3) jours au moins avant la date de l'assemblée, accompagnés d'une attestation d'inscription en compte.

Tout actionnaire ayant déjà voté par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé une attestation de participation, n'aura plus la possibilité de choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

Sauf instruction contraire, les procurations et les votes par correspondance reçus pour la première assemblée restent valables pour toute assemblée ultérieure, sur convocation portant sur le même ordre du jour. Les procurations transmises par voie électronique à l'adresse suivante : ivilleneuve@finaxo.fr, peuvent valablement parvenir à celle-ci jusqu'à 9h00 heures, la veille de la réunion.

L'ensemble de la documentation relative à l'assemblée générale est consultable sur le site internet suivant : [www.finaxo.fr](http://www.finaxo.fr) ainsi si qu'au siège social de la Société.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins 5 % du capital social et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolutions. Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'administration et auxquelles il sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Société, et qui pourront être envoyées à l'adresse électronique suivante (accompagnée d'une attestation d'inscription en compte) : ivilleneuve@finaxo.fr au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée générale.

**Cet avis de réunion vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour** à la suite de demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions présentées par des actionnaires.

Si cette assemblée ne pouvait délibérer valablement, faute de réunir le quorum requis, les actionnaires seraient à nouveau convoqués, à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour, le 29 juin 2018 à 14h30 heures, au Best Western-Hôtel des Francs, 62 boulevard Jeanne d'Arc à Soissons (02200). Sauf instruction contraire, les procurations et les votes par correspondance reçus pour la première assemblée restent valables pour toute assemblée ultérieure, sur convocation portant sur le même ordre du jour.

Le Conseil d'administration  
Monsieur Pascal Colignon, Président Directeur Général